

N°18 - juillet 2021

Navette pour le Der

Rappel : la communauté d'agglomération met en service une navette estivale gratuite pour se rendre au lac du Der. A partir de cette année elle passe par Rives Dervoises, du lundi au vendredi sauf jours fériés jusqu'au 31 août, aux lieux et horaires suivants :

- Aller depuis Louze (abribus remise des pompes) à 10h, puis Longeville (abribus Mairie) à 10h10.
- Retour depuis Giffaumont (plage) à 18h

Appels aux habitants

→ Informations sur les hébergements de tourisme ou location de logements

A l'intention des visiteurs de passage à Rives Dervoises ou de personnes voulant s'y installer, l'équipe municipale souhaite diffuser sur le site internet communal des informations sur les hébergements de tourisme ou les logements loués pour une longue durée.

Dans ce but, les propriétaires sont invités à faire connaître en mairie les caractéristiques et disponibilités de leurs hébergements ou logements sur Rives Dervoises.

→ Formation défibrillateurs

Après Droyes et Longeville, Puellementier et Louze sont maintenant équipés d'un défibrillateur. Les habitants des quatre villages intéressés pour avoir une formation sur leur utilisation sont invités à se faire connaître en mairie.

Au 03 25 04 62 36 ou à
rivesdervoises52@orange.fr.

Rives Dervoises fait son cinéma

Pour animer cette période estivale, l'équipe municipale organise des projections cinéma gratuites et en plein air du 5 au 7 août (en intérieur en cas de pluie). Ce petit festival est financièrement soutenu par la région Grand Est et bénéficie de la logistique matérielle de l'association « Autour de la terre » et du cinéma « Le vagabond » de Bar-sur-Aube.

Organisation et programmation :

→ accueil et rencontres à 21h (boisson servie en place assise). Projection à 21h30.

→ jeudi 5 août à Puellementier, cour de l'école maternelle, film documentaire « Le cavalier Mongol » de Hamid Sardar.

→ vendredi 6 août à Droyes, parking de la salle des fêtes sur écran de 9 mètres, fiction « L'aventure des Marguerite » de Patrice Coré.

→ samedi 7 août à Louze, parking de la salle des fêtes, film documentaire « L'éternel émerveillé » sur Vincent Munier, photographe animalier.

En raison des restrictions sanitaires, le public sera limité à 49 places. La réservation se fait au numéro 03 25 88 07 34.

Des volontaires seront les bienvenu.e.s pour contribuer à l'installation matérielle des séances.

Sécurité routière

Après avoir fait réaliser des comptages de véhicules dans les quatre villages courant juin et juillet, le groupe participatif sur la sécurité routière sera invité à se réunir courant septembre pour analyser leurs résultats transmis par les services du département. Il en découlera la nécessité, ou pas, d'envisager des dispositifs de réduction de la vitesse.

Gestion différenciée des espaces verts : la discussion est ouverte...

Vous avez pu constater cette année que certains espaces verts n'étaient pas tondus avec la fréquence que vous connaissiez auparavant. Pour certains il s'agissait d'un retard dû au mauvais temps et pour d'autres c'est un choix délibéré d'adapter la fréquence de coupe au terrain (sa vocation, sa fréquentation, sa situation).

Ainsi, un espace peu fréquenté peut être entretenu par 1 ou 2 fauches par an au lieu de 10 pour « faire propre ». Ceci permet de limiter les moyens humains tout en favorisant la biodiversité. Cette économie de temps pourra être utilisée pour d'autres espaces demandant plus d'attention.

Parallèlement à ce mode de gestion, l'équipe municipale sélectionne actuellement des méthodes, produits et matériels adaptés aux différentes surfaces à entretenir présentes sur notre commune et répondant à la réglementation « zéro phyto ».

De même, un essai de dalles enherbées est prévu sur le parking du cimetière de Louze.

L'ensemble de ces pratiques alternatives s'inscrit dans notre adhésion au label « commune nature », distinction reconnaissant notre engagement dans une démarche respectueuse de l'environnement et contribuant à la préservation des ressources en eau.

Nous attendons vos retours constructifs sur ce sujet qui nous concerne tous.

Horaires de tonte et travaux bruyants

Il est rappelé que les nuisances sonores occasionnées par les tontes de pelouses ou autres travaux bruyants en extérieur ne sont autorisés en semaine que jusque 19h30 et les dimanches et jours fériés qu'entre 10h et 12h.

Inondations des 15 et 16 juillet, suite à préparer

La municipalité a déposé auprès de la préfecture de Haute-Marne une demande de reconnaissance en catastrophe naturelle des inondations de ces 15 et 16 juillet. Sans attendre la réponse de la préfecture, il est recommandé aux habitants ayant subi des dégâts matériels de constituer dès maintenant un dossier avec une liste récapitulative de tous, une description succincte de chacun et le plus possible de photographies. Le moment venu, il n'y aura que dix jours pour rendre le dossier complet en mairie.

Eau et assainissement

→ Démarche ou réclamation sur l'eau et l'assainissement : nouveau numéro à la communauté d'agglomération au 03 25 07 31 38.

→ Diagnostic sur les installations d'assainissement individuel : la communauté d'agglomération confirme son engagement à réaliser durant cette année 2021 un diagnostic complet sur les assainissements individuels installés par l'ex Communauté de Communes du Pays du Der.

Concours de logo, suite

Le comité d'organisation préparera la consultation des habitants sur le choix du logo pour cette rentrée 2021...

Prochain Conseil municipal

La prochaine réunion plénière du Conseil municipal se tiendra le jeudi 26 août à partir de 20h à la salle des fêtes de Louze. La présence du public sera possible en fonction des conditions sanitaires.

